

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 14 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), en période d'urgence sanitaire, le conseil municipal de la commune de CIER-de-RIVIERE s'est réuni à huis clos dans la salle des fêtes. Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- **Mesdames** : Olivia BEAUMONT, Murielle EXPOSITO, Sylvie GRANGE-THOUVENOT, Bettina MELLET, Marie-Louise PRADERE.
- **Messieurs** : Jean-Claude DASTÉ, Dominique LEFEVRE, Thierry PLUMET, Philippe PUJO, Olivier TANCHOUX, Stéphane THOUVENOT.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier JOURDANA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

- **7-2020** : Mlle Marie-Louise PRADERE, la plus âgée des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Jean-Claude DASTÉ a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Mlle PRADERE a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, après être passé par l'isoloir, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. La présidente l'a constaté, sans le toucher et le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu : Murielle EXPOSITO onze voix.

Madame Murielle EXPOSITO, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

- **8-2020** : Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 postes d'adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de deux postes d'adjoints au Maire.

**OU** Le vote sur cette délibération donne le résultat suivant : 1 nul – 3 adjoints = 1 voix – 2 adjoints = 9 voix

- **9-2020** : Sous la présidence de Mme Murielle EXPOSITO, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

**Premier adjoint :**

Jean-Claude DASTÉ se porte candidat.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Ont obtenu : Jean-Claude DASTÉ : 10 voix

M. Jean-Claude DASTÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

**Deuxième adjoint :**

Thierry PLUMET et Stéphane THOUVENOT se portent candidat

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont obtenu : Stéphane THOUVENOT : 8 voix – Thierry PLUMET : 3 voix

M. Stéphane THOUVENOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

La Maire

Murielle EXPOSITO